

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE, COMMERCE.

# L'ÉCHO SAUMUROIS

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis,

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR.

## PRIX DES ABONNEMENTS :

Un an, Saumur. . . 18 fr. » c. Poste, 24 fr. » c.  
Six mois, — . . . 10 » — 13 »  
Trois mois, — . . . 5 25 — 7 50

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — Les abonnements demandés, acceptés ou continués, sans indication de temps ou de termes seront complétés de droit pour une année. — L'abonnement doit être payé d'avance. — Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 20 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

## Gare de Saumur (Service d'été, 6 mai).

## DÉPARTS DE SAUMUR VERS NANTES.

3 heures 11 minutes du matin, Poste.  
9 — 02 — — Omnibus.  
1 — 45 — — soir, Omnibus.  
4 — 13 — — Express.  
7 — 13 — — Omnibus.

## DÉPARTS DE SAUMUR VERS PARIS.

3 heures 03 minutes du matin, Mixte (prix réduit).  
8 — 41 — — Omnibus-Mixte.  
9 — 50 — — Express.  
11 — 54 — — Omnibus-Mixte.  
5 — 57 — — soir, Omnibus.  
10 — 34 — — Poste.

## PRIX DES INSERTIONS :

Dans les annonces . . . . . 20 c. la ligne.  
Dans les réclames . . . . . 30 —  
Dans les faits divers . . . . . 50 —  
Dans toute autre partie du journal. 75 —

## RÉSERVES SONT FAITES :

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas;  
Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

## ON S'ABONNE A SAUMUR,

AU BUREAU DU JOURNAL, place du Marché-Noir, et chez MM. GRASSET, JAYAUD et MILON, libraires.

## Chronique Politique.

On lit dans la France :

Un télégramme de Gènes annonce que Garibaldi a été réintégré dans l'île de Caprera. Un bâtiment de l'Etat a conduit à cette résidence le chef du mouvement avorté contre l'Etat pontifical. Le gouvernement italien a fait preuve, dans cette circonstance, d'autant de modération qu'il avait montré de fermeté. Le retour de Garibaldi à Caprera prouve d'ailleurs qu'il a compris le langage de la raison, et qu'il s'est décidé à abandonner la réalisation de projets impossibles.

L'Italie et Rome sont tranquilles. Les manifestations qui se produisent sur divers points du royaume n'ont aucune gravité et se bornent à des démonstrations pacifiques pour la mise en liberté de Garibaldi.

Nous lisons dans la Presse :

Malgré l'arrestation de Garibaldi, le gouvernement français ne renonce encore à aucune des mesures qu'il avait prises pour être en état de protéger Rome. La flotte cuirassée de la Méditerranée est toujours prête à prendre la mer au premier signal. Les navires désignés à Toulon pour transporter des troupes se tiennent sous vapeur, et aucun contre-ordre n'a jusqu'à ce jour été adressé de Paris.

Nous sommes en mesure de dire, ajoute la France, que la Presse, sur tous ces points, est mal renseignée. En présence de l'attitude si résolue du gouvernement italien, on ne voit pas quelles mesures le gouvernement français

aurait actuellement à prendre pour protéger la sécurité du saint-siège, et l'envoi d'une escadre sur les côtes d'Italie n'aurait évidemment plus d'objet.

On lit dans le Courrier français :

La tranquillité est définitivement rétablie à Florence et dans toute la péninsule.

C'est l'agence Havas qui le dit, et on peut l'en croire, puisque le *Diritto* annonce que le bureau télégraphique a eu l'ordre de ne recevoir aucune dépêche de particuliers.

Preuve certaine que l'ordre règne à Florence ! s'il fallait une confirmation de plus, il suffirait de dire que l'on fait partout des arrestations en masse.

On lit dans la Gazette piémontaise :

Il a été envoyé l'ordre aux préfets de Pérouze, Aquila, Arezzo et Caserta de procéder à l'arrestation, non-seulement des bandes de jeunes garibaldiens, mais encore de quiconque tentera de traverser la frontière. Florence a toute l'apparence d'un campement militaire ou d'une ville menacée d'assaut. On ne voit partout que des uniformes d'infanterie et de cavalerie, des officiers en tenue de campagne, des régiments qui défilent rapidement dans la direction d'Arezzo et de Sienna; d'autre part, on voit affluer, des cent villes d'Italie, des jeunes gens et des vétérans de Calatafimi, Varese, Voltorno, Bezzeca; tous semblent obéir à un mot d'ordre mystérieux.

Il paraît que M. Rattazzi avait franchement déclaré à M. Crispi être décidé à faire arrêter le général Garibaldi.

Lorsque M. Crispi lui a fait connaître cette

résolution, Garibaldi n'y a pas ajouté foi et il n'a pas montré la moindre préoccupation.

On mande de Florence à la Gazette piémontaise, à la date du 26 :

Le bruit court (on le donne avec toute réserve) que le ministère serait dans l'intention de convoquer immédiatement le Sénat comme haute cour de justice pour juger Garibaldi, prévenu d'attentat contre la sûreté de l'Etat.

Le journal *l'Italie* rend compte de la manière suivante de la petite émeute qui a eu lieu le 26 au soir à Florence :

Toute la journée d'hier s'est passée dans le plus grand calme. Comme la veille, rien ne faisait pressentir la moindre agitation.

Toutefois, vers les sept heures du soir, un bataillon de bersagliers venait se ranger par compagnies sur la place de la Signoria, en face de la rue des Calzaiola et sous le toit des Pisans; des carabiniers, des gardes nationaux, des soldats, occupaient l'entrée, la cour et les salles principales du ministère de l'intérieur, à la questure, au bureau du télégraphe; un bataillon du 52<sup>e</sup> de ligne, des gardes nationaux étaient devant le grand commandement de la garde nationale. La place San Spirito était tranquille; c'est-à-peine si l'on y voyait dès neuf heures du soir passer quelques promeneurs. Il en était de même à la place Pitti.

A huit heures moins un quart, une bande de jeunes gens, pour la plus part assez mal vêtus et précédés d'une centaine de gamins traversait la rue des Calzaioli en chantant l'hymne

de Garibaldi. Ils étaient suivis d'une foule de curieux.

Vers neuf heures, l'entrée de la rue Maggio était interceptée par un grand nombre de jeunes gens qui sifflaient les troupes échelonnées dans la rue.

L'officier commandant la compagnie la plus voisine cria par trois fois : *Al largo!* comme le prescrit la loi. Le tambour battit la charge à la troisième sommation; mais le rassemblement s'était dispersé avant même que la compagnie se fût mise en mouvement.

Les perturbateurs avaient pris la fuite par les rues adjacentes avec toute la rapidité possible.

Dix minutes après, un bataillon de gardes nationaux reparut sur le pont de la Trinité, précédé d'une vingtaine de carabiniers. Comme les curieux ne se dispersaient pas, les carabiniers invitèrent la foule à circuler; ils réussirent à force de patience à faire évacuer la place. On ne saurait trop louer la modération de ces soldats.

Un peu avant huit heures, on avait vu un attroupement assez fort, dans lequel se trouvaient un certain nombre d'enfants et de tout jeunes gens, s'avancer du pont de la Trinité vers le poste de la garde nationale de la rue Maggio, en poussant des cris, au milieu desquels dominait celui de : *Vive Garibaldi!*

Le poste était gardé par un assez grand nombre de miliciens et de soldats de la ligne qui prirent aussitôt les armes et se divisèrent en deux pelotons, les uns marchant au devant de l'attroupement, les autres faisant front opposé pour éviter une surprise par l'autre bout de la rue.

## FEUILLETON.

5

## L'ÉCOLE DE CAVALERIE

DE SAINT-GERMAIN-EN-LAYE,

Par Ferdinand de Lacombe.

(Suite et fin)

La pétition eut un plein succès. On suspendit les travaux de clôture, et on dressa les devis des terrains à acquérir pour établir une carrière sur un autre emplacement. Ce devis montait à 600,000 fr., et resta sur le papier.

De cette époque, du reste, l'établissement souffrit des revers de nos armes et des sacrifices imposés au trésor public. Les améliorations, les achats d'immeubles, tout fut suspendu. Préoccupé de réorganiser ses légions et de sauver la monarchie, l'Empereur ne pouvait songer à son école de cavalerie que pour y puiser de nouveaux officiers.

Le 1<sup>er</sup> octobre 1815, l'institution ne possédait plus que 146 élèves.

Au 1<sup>er</sup> janvier 1814, elle en comptait 156, dont 28 boursiers, et 153 chevaux.

Enfin, au 4<sup>er</sup> juillet suivant, elle était réduite à

76 élèves, dont 25 boursiers. Il n'y avait plus dans les écuries que 79 chevaux de manège et 12 d'escadron.

En cette année néfaste, l'École, restreinte à la pension des élèves, manquait des ressources nécessaires à son entretien. Sa détresse devint extrême; les fournisseurs refusaient à la maison la continuation de leur crédit, et la caisse vide de l'École était sur le point de laisser les officiers et les fonctionnaires sans appointements. Le ministre de la guerre fut contraint de répondre par un secours d'urgence aux sollicitations pressantes du conseil d'administration.

Enthousiastes de l'Empire, les élèves ne purent voir avec indifférence les événements du mois de mars 1814. La chute de l'Empereur les jeta dans la consternation.

Le 30 mars, au moment où le canon de Montmartre leur apprit que Paris tentait généreusement de faire face à toutes les forces de l'invasion, ils invoquèrent avec énergie le devoir sacré de prendre part à la lutte, et de verser leur sang pour la défense commune.

Les chefs résistèrent à leur patriotique injonction, parce qu'une armée ennemie s'interposait entre Saint-

Germain et la capitale, et qu'ils ne se reconnaissaient pas le droit de sacrifier cette précieuse jeunesse, dont ils répondaient devant le souverain et devant les familles.

Peu s'en fallut que, sourds à tous les arguments, les élèves ne méconnaissent les ordres du général, et que l'ardeur virile qui échauffait ces jeunes têtes ne les poussât à la sédition. Renfermés dans l'enceinte du château dont on avait verrouillé les portes, ils s'irritèrent contre les rigueurs d'une inflexible mais prudente décision, et dans leur colère ils brisèrent les vitres dont les éclats volèrent dans les fosses (1).

Il est des devoirs douloureux à remplir. Les officiers de l'École de cavalerie le connurent dans cette pénible circonstance en maintenant leur ferme attitude jusqu'à la fin de cette funeste journée.

Le 4<sup>er</sup> août de la même année, une ordonnance royale supprima l'École de cavalerie de Saint-Germain-en-Laye. Cette ordonnance décidait que les élèves seraient versés à celle de Saint-Cyr pour y jouir des avantages attachés à leur position. Les chevaux du manège passèrent aux écuries du Roi et ceux d'escadron au dépôt central de cavalerie.

(1) Note de M. Bellavoine, ancien maire du Pecq, témoin oculaire de ce fait.

Le 1<sup>er</sup> mars 1815, une nouvelle école de cavalerie fut ouverte à Saumur, dans l'ancien quartier des carabiniers, et put continuer presque sans interruption l'enseignement équestre dans l'armée.

L'École de Saint-Germain avait eu cinq années d'existence, non sans distinction; elle fut parvenue à de hautes destinées, si l'Empereur n'eût abdiqué le pouvoir.

Pendant ces cinq années, 558 numéros matricules prirent rang sur les contrôles de l'établissement. De ces numéros, il faut en retrancher 60 environ affectés à des jeunes gens qui ne rejoignirent pas l'institution ou optèrent pour d'autres écoles. Quelques-uns, enregistrés comme élèves pensionnaires, devinrent ensuite entretenus ou boursiers sous un autre numéro, en sorte qu'en réalité le chiffre des élèves n'atteignit pas 500. Le numéro matricule 1 appartient à l'élève Foubert provenant de Saint-Cyr, qui ne rejoignit pas, et le numéro 558 à l'élève Sciamanna.

Trois cent seize élèves sortirent de l'École de Saint-Germain revêtus de l'épaulette de sous-lieutenant, les autres rentrèrent dans leurs familles ou furent dirigés sur Saint-Cyr à l'époque du licenciement.

A une certaine distance du poste, la foule se trouva arrêtée par un piquet de soldats ou de miliciens, et reçut les sommations d'usage de se disperser. Elle n'en tint pas compte; alors la troupe s'avança contre les récalcitrants et fit quelques arrestations. Plusieurs fois les séditieux cédèrent pour revenir aussitôt; et le désordre ne cessa que vers les huit heures et demie. A ce moment un soldat fut blessé et porté au poste. Pour dissiper le rassemblement, l'officier commandant le plus petit des deux détachements dut ordonner la charge. En entendant les tambours battre la charge et en voyant les baïonnettes s'avancer cette fois résolument sur lui, le rassemblement se dispersa définitivement, et la rue Maggio put être de nouveau livrée à la circulation.

Pendant les premiers désordres, un détachement de soldats de la ligne était venu renforcer le poste, et la rue a été gardée sur divers points jusqu'à dix heures.

La ville avait, à cette heure-là, retrouvé toute sa tranquillité.

En dehors du centre, il n'y a eu de désordre nulle part. Les faubourgs avaient conservé leur calme habituel.

Nous apprenons par dépêche télégraphique qu'une démonstration pacifique a eu lieu à Gènes hier. Une députation composée de MM. Canzio et Mosti, s'est présentée au préfet pour demander la liberté de Garibaldi. Le préfet aurait répondu que cette demande serait transmise au ministre de l'intérieur à Florence.

Deux rassemblements ont eu lieu hier, au soir, à Milan, mais peu nombreux; l'un, sous la galerie; l'autre, hors de la porte de Garibaldi.

Les individus qui composaient ce dernier ont cherché à faire quelque résistance aux sommations de la force de se disperser; mais tout a fini par rentrer dans l'ordre, et on n'a eu aucun accident grave à déplorer.

Trois soldats de cavalerie sont tombés de cheval et se sont fait de légères blessures.

A deux heures, la ville était tranquille.

A Sienna, il y a eu aussi une petite démonstration aux cris de: Vive Garibaldi! nous voulons Rome! L'attroupement s'est dispersé paisiblement sans que la troupe ait été obligée d'intervenir.

La tranquillité la plus parfaite a régné dans tout le reste du royaume.

La *Gazette piémontaise*, du 27, publie les détails suivants, sur l'arrestation de Garibaldi:

On mande de Florence, le 25 septembre: « Le général Garibaldi a été arrêté la nuit dernière à Asinalunga, dans la maison de MM. Agnolucci, où il était couché. Un lieutenant des carabinieri, pénétrant dans la chambre du général, lui présenta un ordre d'arrestation signé Zoppi.

« Le général sourit et dit tranquillement:

« — On me l'avait bien dit, mais je ne le croyais pas. Soit. Où devez-vous me conduire? »

« — A Florence, lui fut-il répondu.

« On l'emmena avec le major Basso, son secrétaire del Vecchio et l'ingénieur Barberini, et l'on alla prendre le chemin de fer à Lusignano. De là on se rendit directement à Pistoia. Quand le général s'aperçut que l'on dépassait Florence, il fit cette observation:

« — Nous ne nous arrêtons donc pas à Florence? »

« On lui dit alors qu'on avait ordre de le conduire à Alexandrie. Inutile de dire que le général fut traité avec beaucoup de respect. Pendant tout le trajet, il s'entretint avec une grande sérénité d'esprit avec ses (je ne dirai pas gardiens), mais bien ses camarades.

« Le major Friggyesi, cet étranger qui a combattu pour l'Italie dans l'armée méridionale, et qui a été arrêté et banni du royaume, a été conduit à la frontière suisse. On dit qu'à son domicile il a été trouvé des papiers qui jetaient du jour sur le programme de Garibaldi. C'est ce qui avait motivé l'arrestation du général.

« On croit que le ministère empruntera la plume de plusieurs magistrats éminents pour répondre à l'adresse des députés de la gauche. Il se fait fort de prouver que l'arrestation de Garibaldi a été parfaitement légale et que, de plus, Garibaldi, n'ayant pas prêté serment comme député, ne peut pas réclamer les prérogatives attachées à ces fonctions. »

Garibaldi a reçu à Alexandrie la visite du major Chiesa et de quelques autres personnes. — Quoique paraissant un peu triste, le général aurait dit qu'il ne fallait pas se décourager ni abandonner la question romaine. Le moment est suprême pour l'Italie.

Voici le dernier discours prononcé par Garibaldi à Arezzo, quelques heures avant son arrestation:

« Grâce vous soient rendues pour vos démonstrations; elles sont d'autant plus douces à mon cœur qu'elles me prouvent de plus en plus que quand l'heure sonnera, chacun sera à son poste. Je vous remercie au nom de Rome. De même que la tête est nécessaire au corps humain, pour qu'il soit un vrai corps, de même l'Italie ne saurait être complète sans Rome. A quoi sert qu'au dedans et au dehors on cherche, par le bruit et les clameurs, à couvrir la voix de la ville aux sept collines qui nous appelle? Les clameurs extérieures seront réduites au silence par la volonté intérieure; celles du dehors..... suffit.

« Les peuples de l'Europe ne souffriront pas davantage que l'on foule aux pieds impunément les droits d'autrui. Quand un membre de la famille crie au secours, quand il désire

rentrer dans le foyer commun, nul n'a le droit de le repousser, et les devoirs du sang veulent qu'on lui tende les bras. L'Italie ne manquera pas certainement à ses devoirs; elle ne demeurera pas sourde à la voix de Rome. »

Tous les assistants ont crié: « A Rome! à Rome! »

Le *Monde* a reçu de son correspondant de Constantinople, à la date du 18 septembre, des renseignements d'un haut intérêt sur la réponse que le sultan aurait faite au général Ignatieff, au sujet de la Crète.

Nous croyons devoir les reproduire:

Dans l'audience que le général Ignatieff eut du sultan le 5 septembre, à la veille de son second voyage en Crimée, l'ambassadeur de Russie revint sur la question de Crète, pour donner une seconde fois le conseil amical et désintéressé de céder Candie à la Grèce, et éviter par là les plus graves complications. Le général exprima en même temps le désir de connaître la dernière réponse du sultan, pour la communiquer de vive voix à l'empereur Alexandre. Le sultan dit alors à l'ambassadeur de Russie, du ton le plus résolu et avec amertume:

« Vous me conseillez de céder Candie au roi Georges, qui en a besoin pour se rendre populaire en Grèce, lui qui n'est pas né Grec et ne règne que depuis trois ans à peine! Je suis le 53<sup>e</sup> descendant d'une dynastie qui doit tant à ses peuples, sur lesquels elle règne depuis plus de cinq siècles; et vous ne comptez pour rien ma popularité à moi! Dès l'origine des affaires de Crète, j'ai reçu de nombreuses et chaleureuses Adresses de la part de mes sujets musulmans, qui m'offraient de tous côtés de s'organiser en corps de volontaires et à leurs frais pour marcher au secours de leurs frères de Candie. Il n'a tenu qu'à moi, vous le voyez, d'écraser l'insurrection en jetant 200,000 Turcs en Crète, et d'en avoir depuis longtemps fini avec les insolentes prétentions des Hellènes et l'intervention des puissances.

« Je ne l'ai point fait par égard pour l'Europe chrétienne, et aussi parce que je ne pouvais oublier que j'étais le souverain et le père de millions de chrétiens. Et c'est de ma prudence, de ma modération même, qui seules ont permis aux troubles de se prolonger jusqu'ici, que l'Europe voudrait aujourd'hui me punir en s'en faisant une arme contre moi! Ah! vous n'êtes pas souverain, général, et vous ne savez pas ce qu'il en coûte à un homme qui porte la couronne de sacrifier une partie, quelque minime qu'elle soit, de ses Etats! L'empereur Alexandre, lui, saura mieux apprécier, je l'espère, le sentiment profond, impérieux, qui me commande de fermer l'oreille à toute proposition de nature à porter atteinte à l'intégrité de mon empire.

« Céder Candie, général, mais y pensez-

vous? Comment pourrais-je, après un acte pareil, franchir le seuil de ce palais et affronter, dans les rues de ma capitale, les regards de mon peuple indigné? C'est le déshonneur de ma couronne et de ma dynastie qu'on voudrait me faire signer ainsi. Jamais! jamais! Non-seulement je ne céderai pas l'île de Candie, mais je n'adhérerai à rien qui, de près ou de loin, puisse tendre à amener une pareille cession. L'empereur Alexandre me comprendra, lui, j'en suis sûr, quand vous lui aurez rapporté ces paroles, qui sortent, non pas seulement de ma bouche, mais du fond de mon cœur! »

On écrit des frontières polonaises à la *Gazette d'Augsbourg*, que les affaires prennent une tournure assez inquiétante depuis que le vieux parti russe a réussi à faire prévaloir son influence dans les conseils du czar. Il paraît hors de doute que le gouvernement a décidé de russifier non-seulement la Pologne, mais encore la Finlande et les provinces allemandes de la Baltique. D'après un récent ukase, ces provinces viennent de perdre un ancien privilège, d'après lequel un gentilhomme ne pouvait être jugé que par ses pairs. La noblesse des provinces baltiques était tellement attachée à ce privilège, que l'empereur Nicolas lui-même ne l'a pas aboli. C'est pourquoi il faut s'attendre à ce que l'ukase en question rencontre une opposition énergique.

L'introduction de la langue russe dans l'administration et dans les écoles a déjà trouvé une grande résistance parmi les populations allemandes de la Baltique.

On écrit de Varsovie, qu'à partir du 1<sup>er</sup> octobre, la Pologne sera divisée en deux provinces, les fonctions du gouverneur de la Pologne cesseront, et le nom de « Pologne » ne sera plus employé. — *Finis Poloniae.*

Dans la séance tenue, le 24 septembre, par la commission chargée des affaires militaires en Autriche, les points suivants contenus dans le projet présenté par le ministère de la guerre ont été adoptés:

- Division du contingent de l'armée en trois classes;
- Six années de service actif et quatre années de service dans la réserve;
- Restitution des congés même à l'égard de la 5<sup>e</sup> classe;
- Défense de se marier aux individus de la 5<sup>e</sup> classe;
- Suppression de la libération du service militaire pour ceux qui se marient avant d'avoir cessé de faire partie de la 5<sup>e</sup> classe, ainsi que pour les douaniers.

On écrit de Constantinople, le 18 septembre:

Le général Ignatieff est de retour de Crimée

Voici la date des diverses promotions avec le nombre des élèves promus:

Du 22 juin 1810 à la fin de l'année.	6 s.-lieut.
Du 20 juillet 1811.	12
Du 31 juillet 1811.	1
Du 11 mars 1812.	4
Du 15 mars 1812.	2
Du 24 avril 1812.	47 (1)
Du 21 septembre 1812.	6
Du 28 janvier 1815.	7
Du 30 janvier 1815.	105
Du 16 mars 1815.	20
Du 8 décembre 1815.	2
Du 19 février 1814.	50
De février à mars 1814.	2
Du 50 mars 1814.	67
Promotions isolées d'avril en juillet 1814.	4
Du 14 juillet 1814.	1
Total.	516 s.-lieut.

La date des sorties était aussi peu régulière que

(1) Les cinquante-trois élèves nommés sous-lieutenants les 24 avril et 21 septembre 1812, furent ceux qui eurent leur promotion anticipée à la visite de l'Empereur.

celle des admissions, comme l'indique ce tableau. Le premier élève promu officier fut M. de Clermont-Tonnerre, nommé au 15<sup>e</sup> régiment de cuirassiers le 20 juin 1810, et le dernier M. Saint-Firmin, nommé le 14 juillet 1814, à la veille du licenciement.

Parmi ces jeunes gens, un grand nombre étaient issus de familles auxquelles s'attachait une célébrité d'origine déjà ancienne; d'autres ne durent qu'à la distinction de leurs travaux dans les hautes sphères de l'armée ou de l'administration les splendeurs de leur propre lustre; ils en ont fait rejaillir l'honneur sur l'institution qui leur ouvrait l'accès d'une si belle carrière.

Dans la liste des élèves, nous avons remarqué les noms de MM. de Ravignan, devenu officier supérieur; Pollion, général de division; Bonafous Murat, aide-de-camp et neveu du roi Murat; de Mailly, lieutenant-colonel, aide-de-camp du duc de Bordeaux; de Chalendard, devenu général de division; Despérais de Neuilly, général de brigade; d'Oultremont, tué à l'ennemi en 1814; Rodriguez de Vosta Yoga, de Rétimont, d'Hoene Stienhuyse, ces quatre derniers appartenant à la Belgique; Spinola à l'Italie; de Clermont-Tonnerre, de Maupéon, de Cau-

vigny, de Suleau, ancien préfet; Worms de Romilly, sous-intendant militaire; de Bois-le-Comte, général de division; de Bauffremont, lieutenant-colonel, aide-de-camp du duc de Bordeaux; Rilliet, général de division; de Barbançois, sénateur; de Morell, général de brigade; Passy, ministre des finances; Berryer, général de brigade; de Cossé-Brissac, lieutenant-colonel, aide-de-camp du duc de Bordeaux; de la Rochefoucauld, de Lusignan, de Vincent, ancien préfet du Rhône, sénateur; de Mornay, Jacqueminot, d'Oullenbourg, lieutenant-colonel; Martin de la Bastide, de Saint-Sauveur, Dervieu-Duvillars, officier supérieur; de Chavanes, d'Andigné de Mayneuf, de Montesquion, Lacrosse, ancien ministre, sénateur.

Au-dessus de ces individualités brillantes, plane une des plus pures et des plus glorieuses illustrations de notre pays.

L'élève Regnaud de Saint-Jean-d'Angély, entré à l'école de Saint-Germain, sous le numéro matricule 295, est nommé sous-lieutenant à la grande armée le 21 septembre 1812, est devenu maréchal de France et commande aujourd'hui la garde impériale.

Fils d'un homme dont le nom brille en caractères éclatants dans le pantheon historique du premier

Empire, et dont un bronze immortel consacre la mémoire vénérée au sein de sa cité natale, orgueilleuse d'une telle origine, le maréchal Regnaud de Saint-Jean-d'Angély a soutenu avec autorité la grandeur de l'héritage paternel.

Dévoué à son prince et à son pays, fidèle à ses convictions et au culte de l'honneur qui environne son berceau, il a porté son épée, du jour où il l'a tenue, sur tous les rivages rendus célèbres en ce siècle par nos grandes guerres, et il a mérité que la voix du souverain proclamât sur-le-champ de bataille de Magenta, qu'il s'était couvert de gloire.

Une école militaire qui a formé de tels hommes au métier des armes, peut fièrement revendiquer sa place dans l'histoire de nos institutions, quelle qu'ait été la courte durée de son existence.

FIN.

Dentiers sans ressorts du docteur GON, médecin-dentiste, honoré de médailles aux Expositions universelles de 1855 et 1867, pour les progrès qu'il a fait faire à la prothèse dentaire. Pièces artificielles. Voir son exposition, classe 11, n° 39, rue de Provence, et à son cabinet, 7, rue de la Paix, Paris. (498)

depuis trois jours; on ne sait pas qu'il ait déjà demandé à être reçu par le sultan; on sait, au contraire, par des lettres d'Odessa et d'autres parts encore, que le czar Alexandre n'est guère satisfait des conditions qui accompagnent l'armistice proclamé en Crète.

On écrit de Londres, le 26, qu'une réunion du comité italien a été tenue le 25, au soir. On y a discuté l'arrestation de Garibaldi. Les gens professant l'opinion la plus extrême n'ont pu eux-mêmes incriminer la conduite du gouvernement italien; seulement Karl Blind et les révolutionnaires notoires regrettaient que l'on n'eût pas évité une inutile effusion de sang.

On se rappelle que M. Karl Blind est le célèbre démocrate allemand, réfugié à Londres depuis les événements de 1849, et dont le fils commit, au printemps dernier, l'attentat de l'allée des Tilleuls, à Berlin, contre M. de Bismark.

Le contre-coup de l'émeute féniante de Manchester s'est fait ressentir en Irlande, où règne une grande agitation.

Le lendemain même du jour où les féniants de Manchester délivraient Kelly et Deasy, la nouvelle en était connue en Irlande. Pendant deux nuits de suite, des feux de joie avaient été allumés sur les collines qui entourent la ville de Cork, et des processions d'Irlandais, précédés de musiciens, avaient parcouru les villes et les villages.

En même temps, un autre prisonnier féniant, le capitaine Osborne, s'échappait de la prison de Clonmel.

Enfin, à Dublin et à Cork, les autorités anglaises arrêtaient, presque le même jour, deux petits bâtiments chargés de poudre et de munitions de guerre.

Jusqu'à présent, malgré tous les efforts de la police anglaise, le colonel Kelly et le capitaine Deasy, les deux prisonniers que les émeutiers de Manchester ont fait évader, n'ont pu être ressaisis.

Les dernières nouvelles du Mexique annoncent que l'amiral Tegethoff est arrivé à Mexico. Il a été bien reçu par Juarez, et il n'y a pas de doute qu'on ne lui rende le corps de Maximilien.

Juarez, Escobedo et Porfirio Diaz sont candidats à la présidence.

On a de nouveaux renseignements sur les captifs d'Abyssinie. Le 27 juillet, ils se portaient tous bien et étaient bien traités. La conduite du roi à leur égard est dépeinte comme « froide et indifférente. » Ils étaient toujours à Magdala. Toute communication directe avec la côte avait été entièrement coupée.

On lit dans le *Moniteur*, sous la date du 27 septembre :

Le chargé d'affaires de France à Rome a échangé aujourd'hui, avec S. Exc. le cardinal secrétaire d'Etat, ministre des affaires étrangères des Etats romains, les ratifications du traité de commerce récemment conclu entre la France et le gouvernement pontifical.

On lit dans le *Journal de Paris* :

Un bruit assez étrange se répand aujourd'hui. Le gouvernement songerait à dissoudre la Chambre et à procéder aux élections générales avant la session prochaine. Le moment lui paraîtrait favorable, parce qu'il pourrait se faire un titre, aux yeux des conservateurs et des catholiques, de la résistance victorieuse opposée aux projets de Garibaldi contre le souverain-pontife, résistance dont il s'attribuerait le mérite.

Si ce bruit se vérifiait, l'*Opinion nationale*, en prêtant au gouvernement le projet d'une nouvelle intervention à Rome et en combattant ce projet, aurait fait, comme on dit vulgairement, d'une pierre deux coups. Elle aurait rendu à la fois service au gouvernement et à M. Guérault : au gouvernement, en lui at-

tribuant une politique de nature à plaire aux populations catholiques des campagnes; à M. Guérault, en reconquérant pour lui un peu de popularité auprès des électeurs anti-catholiques de Paris. Et l'on disait que les saint-simoniens étaient en décadence! Ceux de la place Vendôme peut-être, mais non pas ceux de la rue Coq-Héron.

La vente du numéro du *Philosophe* qui vient de paraître a été interdite sur la voie publique.

Ce numéro contient une caricature très piquante de M. de Bismark, avec une légende qui rappelle celle de l'Ogre et du Petit-Poucet. Les Etats du Sud se réjouissent dans leur lit, tandis que l'ogre-Bismark aiguise son couteau.

Une circulaire récemment adressée à MM. les sous-préfets et maires des départements les invite à rechercher dès à présent les éléments nécessaires à la confection des tableaux de recensement pour le recurtement de la classe de 1867.

Pour les articles non signés : P. GODET.

## Chronique Locale et de l'Ouest.

On lit dans le *Journal de Maine-et-Loire* :

S. Exc. M. Duruy, ministre de l'instruction publique, a passé, vendredi, quelques heures à Angers. Arrivé à la gare à quatre heures avec M. le recteur de l'Académie, il y a trouvé M. le secrétaire général de la préfecture, remplaçant M. le préfet, absent, M. le maire, M. Parage, adjoint, M. de Lens, inspecteur d'Académie, M. le directeur de l'Ecole de médecine, M. le proviseur du Lycée, M. le directeur de l'Ecole normale primaire, MM. Colomb et Michelet, inspecteurs de l'instruction primaire, M. le secrétaire de l'inspection académique, qui l'attendaient.

M. Duruy, pendant les quelques heures qu'il a passées à Angers, a visité le Château, l'Ecole des arts et métiers, l'ancien Hôpital, les nouvelles constructions de l'Ecole de médecine, le Lycée et l'Ecole normale primaire.

Nous empruntons au *Phare de la Loire* un article fort intéressant sur les effets des cartouches extinctrices des incendies. Les expériences qui sont rapportées, détermineront un grand nombre de nos concitoyens à se procurer ces cartouches, afin d'être toujours en mesure de combattre avec avantage, dès le début, un incendie qui se déclare :

Les journaux de Belgique, entre autres ceux de Verviers, de Gand, l'*Indépendance belge* et le *Moniteur belge* ont rendu compte du succès remarquable des diverses expériences publiques faites par M. Zapfle, de Bruxelles, avec les cartouches extinctrices des incendies, de notre compatriote M. Muterse (J.-M.), chimiste industriel à Guérande (Loire-Inférieure). Le *Moniteur français*, du soir, du 27 avril dernier, a constaté le résultat non moins remarquable obtenu dans l'incendie du Conservatoire de musique de Madrid (Espagne), le 20 du même mois, sous la direction de l'ingénieur M. Salvador Travado.

Nous ne citerons que le récit de l'expérience qui vient d'avoir lieu à Gand (Belgique), et sur une grande échelle, le 16 septembre courant, sous la direction de M. Zapfle, parce qu'elle a été suivie d'une contre-épreuve, qui complète, sans conteste possible, la démonstration de l'excellence du procédé extincteur de notre compatriote :

« L'expérience des cartouches extinctrices des incendies, annoncée pour le 16 septembre, dit le *Journal de Gand*, du 17, reproduit par le *Moniteur belge* et l'*Indépendance*, des 18 et 19, a eu lieu hier, en présence de M. le comte de Kerchove de Denterghem, bourgmestre, de plusieurs membres des administrations, de professeurs de notre université, d'autres savants et d'un très-grand nombre de curieux.

» On avait préparé un bûcher composé de

500 fagots de bois sec, de 30 bottes de paille, de 10 sacs de copeaux, de 240 litres de goudron et de 140 litres de pétrole. Le feu n'y était pas plutôt mis que les flammes ont gagné tout le bûcher, qui s'est allumé même avec une telle soudaineté, qu'une explosion s'est fait entendre. Quelques minutes ont suffi au directeur de l'expérience, M. Zapfle, pour triompher de l'incendie, qui s'est éteint au milieu d'épais tourbillons d'une fumée jaunâtre.

» La contre-épreuve a été de rallumer le feu et de charger les pompiers de l'éteindre par les moyens ordinaires. Mais leurs efforts n'ont pas pu aboutir. Pendant qu'ils obtenaient d'un côté un succès partiel, les flammes reprenaient de l'autre avec un redoublement de violence; et ils recommençaient sans plus de résultat. Alors on a employé de rechef les cartouches extinctrices, et, aussitôt, comme la première fois, l'incendie a été puissamment maîtrisé.

L'invention des cartouches extinctrices vient bien heureusement en aide à l'habileté, au courage et au dévouement des pompiers. En effet, non-seulement il suffit de mêler 1/20 à 1/15 de la matière plus ou moins pulvérisée de ces cartouches à l'eau destinée aux pompes, pour rendre celle-ci dix fois plus extinctrice et la faire triompher de la conflagration et même des carbures hydrogénés (alcool, essences, huiles, résines, pétrole...), qu'autrement elle activerait, mais encore, leurs culots restant, après qu'elles sont vidées, lancés sur le foyer d'incendie, à distance, où les cartouches permettent de maîtriser, de contenir le feu, au moins en attendant l'arrivée et l'organisation des secours, sans qu'on ait besoin de s'exposer sur les murs qui entourent l'incendie.

Les capitaines de navires, les propriétaires de magasins, les directeurs de théâtres, les cultivateurs, etc., sauront promptement apprécier l'avantage des cartouches extinctrices, dont la propagation est assurée par la facilité de leur emploi et la modicité des prix.

(Voir aux annonces.)

*Composition pour raccommoier la porcelaine cassée.* — La plus simple, et en même temps la plus solide, se fait en pétrissant de la chaux vive en poudre avec du blanc d'œuf. On obtient ainsi une pâte molle que l'on emploie à froid. Pour cela, on étend une couche mince sur la tranche des fragments à réunir, et on maintient ces derniers en place pendant quelques minutes. Au bout de ce temps, le mastic a acquis assez de dureté pour que les pièces ne quittent pas leur place. Cette préparation ne se conservant pas, il faut la faire au moment de s'en servir. Les Chinois font usage d'un ciment particulier, qu'ils préparent en broyant avec du blanc d'œuf, sur une plaque de marbre, du verre blanc d'abord bouilli cinq à six minutes dans de l'eau bien claire, puis pulvérisé le plus finement possible.

Pour chronique locale : P. GODET.

## Dernières Nouvelles.

Les nouvelles qui nous parviennent de Florence continuent d'être satisfaisantes.

Le gouvernement n'en prend pas moins toutes les mesures de précautions nécessaires pour protéger les frontières du territoire pontifical.

Mais chez ce peuple, aux impressions mobiles, l'exaltation dure peu. Et c'est avec satisfaction que l'Europe apprendra qu'un congrès de statistique s'est réuni dimanche à Florence, où deux ou trois jours auparavant l'émeute remplissait de ses clameurs les rues et les places publiques.

On assure que le président de la Chambre des députés italiens est à Paris.

Il n'est pas exact que Garibaldi ait donné sa parole de rester à Caprera. Il l'a refusée au contraire, et deux bâtiments de guerre italiens gardent l'île.

Une dépêche transmise par l'agence Reuter dit que Menotti Garibaldi est caché à Rome.

Des ordres très-sévères, dit la *Gazette de Gènes*, ont été transmis à tous les préfets du royaume pour prévenir et réprimer toute démonstration quelconque.

Les journaux belges annoncent que la date de l'ouverture de la session législative de 1867-68 est fixée au 22 octobre.

Le général Prim vient de publier un manifeste dans lequel il expose la justification de sa conduite et les causes qui l'ont empêché de se mettre à la tête du mouvement qu'il avait provoqué.

Une proclamation de Juarez, en date du 22 août, fixe au 22 septembre les élections pour la présidence de la république mexicaine. Cette proclamation est accompagnée de la présentation au peuple de diverses modifications à la Constitution mexicaine.

Pour les dernières nouvelles : P. GODET.

Sommaire de l'ILLUSTRATION, du 28 septembre.

Texte : Revue politique de la semaine. — Courrier de Paris. — Correspondance de Luchon. — Les amis de Maximilien. — Paillettes et voiles blanches, nouvelle (suite), par M. Jules de Wailly. — Exposition universelle : la Chapelle catholique; — le Café du caravansérail égyptien; — Canal maritime de Suez. — Gazette du palais. — Le chemin de fer du Brenner. — Michel Faraday. — Monument funéraire de Court. — Le docteur Rayer. — Bibliographie : le *Grand Dictionnaire du XIX<sup>e</sup> siècle*. — Carlotta Patti.

Gravures : La chapelle catholique, dans le parc de l'Exposition universelle. — Insurrection espagnole : arrivée d'insurgés espagnols à Baguères de Luchon. — Les amis de Maximilien (4 portraits). — Exposition universelle : le Café du Caravansérail égyptien. — Le pavillon de l'isthme de Suez : une Conférence de M. de Lesseps; — Port Saïd (2 grav.). — Le chemin de fer du Brenner (4 gravures). — Michel Faraday. — Monument funéraire du peintre Court, érigé à Rouen. — Carlotta Patti. — Bonaparte dans la grotte de Milleli. — Rébus.

## LES FRANCS-MAÇONS

CE QU'ILS SONT,  
CE QU'ILS FONT, CE QU'ILS VEULENT,  
Par M<sup>re</sup> DE SÉGUR.  
Cet ouvrage en est à sa 5<sup>e</sup> édition.  
Prix : 40 c.  
Chez GRASSET, libraire, rue Saint-Jean.

Marché de Saumur du 28 septembre.

Froment (l'h. 77 k.)	27 15	Paille de ratelier	
2 <sup>e</sup> qualité (74 k.)	26 09	(hors barrière)	36 45
Seigle . . . . .	16	Paille de litière, id.	—
Orge . . . . .	14	Foin . . . . .	56 45
Avoine (entrée) . . . . .	14 75	Luzerne (les 750 k.)	54 60
Fèves . . . . .	16	Graine de lin (70 k.)	28
Pois blancs . . . . .	24	— de trèfle (70 k.)	—
— rouges . . . . .	22	— de luzerne . . . . .	—
Cire jaune (50 kil.)	220	— de colza 65 k.	26
Huile de noix 50 k.	70	— de chenevis	26
— de chenevis . . . . .	45	Amandes cassées	—
— de lin . . . . .	50	(les 100 k.) . . . . .	—

COURS DES VINS (1).

BLANCS (2).

Coteaux de Saumur, 1866.	1 <sup>re</sup> qualité	70 à 80
Id.	2 <sup>e</sup> id.	50 à 60
Ordin., envir. de Saumur 1866,	1 <sup>re</sup> id.	42 à 48
Id.	2 <sup>e</sup> id.	» à »
Saint-Léger et environs 1866,	1 <sup>re</sup> id.	42 à 48
Id.	2 <sup>e</sup> id.	» à »
Le Puy-N.-D. et environs 1866,	1 <sup>re</sup> id.	40 à 42
Id.	2 <sup>e</sup> id.	» à »
La Vienne, 1866.	1 <sup>re</sup> id.	28 à 32

ROUGES (3).

Souzay et environs 1866.	1 <sup>re</sup> qualité	60 à 68
Champigny, 1866.	1 <sup>re</sup> qualité	70 à 80
Id.	2 <sup>e</sup> id.	» à »
Varrains, 1866.	1 <sup>re</sup> id.	» à »
Varrains, 1866.	2 <sup>e</sup> id.	60 à 68
Bourgueil, 1866.	1 <sup>re</sup> qualité	60 à 70
Id.	2 <sup>e</sup> id.	» à »
Restigny 1866.	1 <sup>re</sup> id.	60 à 65
Chinon, 1866.	1 <sup>re</sup> id.	60 à 65
Id.	2 <sup>e</sup> id.	» à »

(1) Prix du commerce. — (2) 2 hect. 30 lit. — (3) 2 hect. 20 lit.

P. GODET, propriétaire-gérant.

# JOURNAL DES DEMOISELLES (35<sup>e</sup> Année)

Le JOURNAL DES DEMOISELLES paraît le 1<sup>er</sup> de chaque mois, par livraison de 52 pages, avec Planches de Patrons : Robes, Manteaux, Lingerie, Broderies, Tapisseries, Cartonnages. — 18 Gravures de Modes. — Gravures artistiques. — Fac-simile d'Aquarelles. — Musique, et cœtera.

Paris : 10 francs. — Départements : 12 francs.

## TROIS ÉDITIONS BI-MENSUELLES

Paraissant en deux fois, le 1<sup>er</sup> et le 15 de chaque mois.

La Violette, avec un grand Patron imprimé recto et verso.

Paris : 15 francs. — Départements : 18 francs.

La Bleue, avec 50 Gravures — total 42 par an — et 8 pages de Modes par mois.

Paris : 16 francs. — Départements : 18 francs.

La Verte, avec les Patrons et les Suppléments de Modes, des deux autres Éditions.

Paris : 20 francs. — Départements : 24 francs.

Les Abonnements ne se font que pour l'année entière et datent du 1<sup>er</sup> janvier.

On s'abonne à l'un ou à l'autre des deux journaux en envoyant un mandat de poste en une valeur timbrée, à vue, sur Paris, à l'ordre du Directeur du Journal.

Toute Personne des Départements qui en fera la demande par lettre affranchie recevra FRANCO un Numéro Specimen de l'un des deux Journaux.

A Paris, 1, Boulevard des Italiens, même Administration que LE PETIT COURRIER DES DAMES, Journal des Modes (45<sup>e</sup> année).

D'un acte sous signatures privées, en date du dix septembre mil huit cent soixante-sept, enregistré à Saumur le onze du même mois, f° 161, r°, c° 1, par Delpech, qui a reçu cinq francs soixante-quinze centimes, il appert qu'une société en nom collectif, pour la fabrication et le commerce des liqueurs et alcools, a été formée entre les sieurs Ferdinand Pasquini BOLOGNESI et Pierre PETIT PERRAULT, pour le temps à courir du dix septembre mil huit cent soixante-sept au vingt-quatre juin mil huit cent soixante-treize.

La raison sociale est : *Pasquini Bolognesi et P. Petit*; les deux associés seuls ont la signature sociale.

Pour extrait.

Saumur, le vingt-huit septembre mil huit cent soixante-sept.

Signé : PETIT PERRAULT, et PASQUINI BOLOGNESI.

Enregistré à Saumur le vingt-huit septembre mil huit cent soixante-sept, f° 163, r°, c° 3. Reçu deux francs, décime trente centimes. (512) Signé : DELPECH.

Etude de M<sup>e</sup> GALBRUN, notaire à Montreuil.

Le dimanche 6 octobre 1867, à midi, au Rneau, commune du Courdray, continuation de vente mobilière.

On vendra : Lits et ameublements, batterie de cuisine et autres bons objets.

On paiera comptant et 5 0/0 en plus. (513)

Etude de M<sup>e</sup> LAUMONIER, notaire à Saumur.

## A VENDRE

A L'AMIABLE,

### UNE PETITE PROPRIÉTÉ

Située à Bagnoux,

Au lieu dit la Pierre-Couverte,

Servant précédemment à l'exploitation d'une fabrique d'oignons brûlés et conserves.

Elle comprend : maison d'habitation, magasins, hangar, fours, cour, jardin et clos de vigne.

Contenance d'environ 57 ares. S'adresser à MM. DE Fos, banquiers à Saumur, ou à M<sup>e</sup> LAUMONIER, notaire. (481)

Etude de M<sup>e</sup> LAUMONIER, notaire à Saumur.

## A VENDRE

TERRAINS, propres à bâtir, sis rue de Bordeaux;

MAISON, place du Chardonnet, n° 6;

MAISON, rue du Puits-Tribouillet;

MAISON, rue du Temple, n° 19;

MAISONS AVEC JARDIN, rue Beaurepaire.

S'adresser à M<sup>e</sup> LAUMONIER, notaire à Saumur. (488)

Etude de M<sup>e</sup> TOUCHALEAUME, notaire à Saumur.

## A VENDRE

A L'AMIABLE,

1<sup>e</sup> Une Maison, sise à Saumur, rue de la Comédie, n° 19, en face le square, occupée par M<sup>me</sup> Thuau, lampiste.

2<sup>e</sup> Une Maison, sise quai de Limoges, n° 117, occupée par M. Pineau-Moricel.

3<sup>e</sup> Une Cave, au Petit-Puy, dite Cave-Gondouin, avec pressoir et cheminée à l'entrée de la cave.

4<sup>e</sup> Une Maison, avec jardin, cave et pressoir, au Clos-Bonnet.

S'adresser, pour tous renseignements et traiter, à M<sup>e</sup> TOUCHALEAUME, notaire. (494)

Etude de M<sup>e</sup> TOUCHALEAUME, notaire à Saumur.

## A VENDRE

A L'AMIABLE,

### TROIS FERMES

Sises arrondissement du Blanc (Indre),

De la contenance totale de 240 hectares environ, d'un seul tenant. — Bail authentique. — 4,300 francs nets de tous frais. — Vue sur un lac de 200 hectares; pêche et navigation sur le lac. — Chasse à courre et à tir. — Gibier d'eau, de bois et de plaine.

S'adresser, pour les renseignements :

A M<sup>e</sup> TOUCHALEAUME, notaire à Saumur;

A M<sup>e</sup> NEVEU, notaire à Angers;

A M<sup>e</sup> GALIN, notaire à Paris;

Et, pour visiter, à M<sup>e</sup> JACQUEMIN, notaire au Blanc (Indre). (477)

Etude de M<sup>e</sup> TOUCHALEAUME, notaire, place de la Bilange.

## A VENDRE

PAR ADJUDICATION,

Le dimanche 6 octobre 1867, à midi,

1<sup>e</sup> UNE MAISON, sise à Saumur, rue du Marché-Noir, n° 11.

2<sup>e</sup> UNE MAISON, sise quai de Limoges, n° 138.

3<sup>e</sup> UNE PETITE PROPRIÉTÉ, à Beaulieu, commune de Dampierre.

4<sup>e</sup> ET UN VERGER, renfermé de murs, sis à Beaulieu.

(Voir, pour plus de renseignements, les placards affichés.)

S'adresser, pour tous renseignements, au notaire. (480)

Etude de M<sup>e</sup> TOUCHALEAUME, notaire, place de la Bilange.

## A VENDRE

MAISON

Place du Bellay, n° 40,

Occupée par M. OGER, cabaretier. (516)

A VENDRE, Une bonne jument blanche, faisant le service du porteur d'eau, à Saumur. S'adresser à M. LOUVEAU. (514)

## A LOUER

Pour la Saint-Jean prochaine,

LE

### CAFÉ-RÉGULIER

Rue Daillé,

Occupé par M. CHAUDRON,

S'adresser à M<sup>me</sup> veuve TREMBLIER.

## A LOUER

UNE MAISON

Située à Saumur,

Rue Haute-Saint-Pierre,

Cave, écurie, remise, cour et jardin.

Entrée en jouissance de suite.

UNE AUTRE MAISON

Rue du Portail-Louis,

Occupée par M. Dézy.

Entrée en jouissance à la Saint-Jean 1868.

## A LOUER

PRÉSENTMENT

UNE CHAMBRE, rue Saint-Nicolas, au-dessus de chez M. Menard.

UNE PORTION DE MAISON,

rez-de-chaussée, cave et grenier, rue du Pavillon.

UNE CAVE, rue de Fenet.

S'adresser à M. GIRARD-ROUSTEAUX, place de la Grise. (435)

## A LA VILLE DE PARIS.

On demande un apprenti pour le commerce. (423)

## Changement de Domicile.

Le dépôt de **Cartouches extinctrices**, qui était rue Saint-Nicolas, 41, est transféré, depuis le 24 juin 1867, rue Haute-Saint-Pierre, 43. (515)

AVIS AUX PERSONNES qui souffrent DES MAUX DE DENTS et qui ont à se rendre à Paris. — On les calme gratuitement et instantanément, rue du Faubourg Saint-Denis, 99, avec l'Elixir dentifrice du Phénix, dont on prouve ainsi l'efficacité pour en populariser l'usage. — Cet ELIXIR, employé chaque jour, empêche le retour du mal, arrête la carie, dissout le tartre, blanchit les dents, fortifie les gencives, rafraîchit la bouche et purifie l'haleine.

PRIX DU FLACON : 1 FRANC.

NOTA. — On offre un privilège, dans chaque ville, pour la vente de cet ELIXIR, avec forte remise, à une personne intelligente qui pourrait également dans sa localité en faire l'application gratuite afin d'en prouver l'efficacité. — Ecrire franco à M<sup>me</sup> veuve Christin, dépositaire générale, Faubourg Saint-Denis, 99, à Paris. (516)

# LA POUPEE MODÈLE

## Journal des Petites Filles

QUATRIÈME ANNÉE.

La POUPEE MODÈLE paraît le 15 de chaque mois, en une livraison de 24 pages de texte, — contenant de petits Contes moraux, — Conseils aux petites Filles, — Gravures de Modes d'Enfants et de Poupées, — Travaux d'aiguille et de tapisseries faciles à exécuter, etc., Images coloriées, Surprises, Feuilles à découper, etc. — Cartonnages, — Joujoux, — Théâtre, — Musique, etc.

Paris : 6 francs. — Départements : 7 francs 50 cent.

La collection entière des trois 1<sup>ères</sup> années forme trois beaux volumes in-8°. — Même prix que l'abonnement. — Les abonnements ne se font que pour l'année entière et datent du mois de novembre.

On s'abonne à l'un ou à l'autre des deux journaux en envoyant un mandat de poste en une valeur timbrée, à vue, sur Paris, à l'ordre du Directeur du Journal.

Toute Personne des Départements qui en fera la demande par lettre affranchie recevra FRANCO un Numéro Specimen de l'un des deux Journaux.

A Paris, 1, Boulevard des Italiens, même Administration que LE PETIT COURRIER DES DAMES, Journal des Modes (45<sup>e</sup> année).

# HISTOIRES

DU

## VIEUX TEMPS

EXTRAITS DU MANUSCRIT DE L'ÉCUYER LOYS DE CUSSIÈRE,

Gentilhomme angevin,

Revus et publiés par son petit-neveu,

Le Chevalier DE GLOUVET.

Un fort volume in-18 jésus de plus de 600 pages.

PRIX : 4 francs.

En vente à Saumur :

Chez P. GODET, imprimeur-libraire ; GRASSET, libraire ; JAVAUD, libraire.

# L'ANGLETERRE

ET

## LA CHRÉTIENTÉ,

PAR

M<sup>e</sup> MANNING, archevêque de Westminster.

Ouvrage traduit avec l'approbation de l'auteur et celle de M<sup>e</sup> l'évêque d'Angers.

Par M. l'abbé PICHÉRIOT.

Paris, librairie POUSSELGUE frères. — Saumur, GRASSET et GODET.

# BOURSE DE PARIS.

RENTE ET ACTIONS au comptant.	BOURSE DU 28 SEPTEMBRE.			BOURSE DU 30 SEPTEMBRE.		
	Dernier cours.	Hausse.	Baisse.	Dernier cours.	Hausse.	Baisse.
3 pour cent 1862.	69 05	» »	» 15	69 05	» »	» »
4 1/2 pour cent 1852.	98 05	» »	» 20	98 »	» »	» 05
Obligations du Trésor.	472 50	» »	» »	472 50	» »	» »
Banque de France.	3325 »	2 50	» »	3335 »	10 »	» »
Crédit Foncier (estamp.)	1292 50	» »	2 50	1295 »	2 50	» »
Crédit Agricole colonial.	550 »	» »	» »	550 »	» »	» »
Crédit Agricole.	615 »	» »	5 »	608 75	» »	6 25
Crédit industriel.	625 »	» »	» »	625 »	» »	» »
Crédit Mobilier (estamp.)	185 »	» »	2 50	175 »	» »	10 »
Comptoir d'esc. de Paris.	635 »	» »	5 »	638 75	3 75	» »
Orléans (estampillé).	883 75	» »	2 50	880 »	» »	3 75
Orléans, nouveau.	» »	» »	» »	» »	» »	» »
Nord (actions anciennes).	1147 50	» »	5 »	1155 »	7 50	» »
Est.	543 75	» »	1 25	541 25	» »	2 50
Paris-Lyon-Méditerranée.	882 50	» »	7 50	889 75	1 25	» »
Lyon nouveau.	» »	» »	» »	» »	» »	» »
Midi.	532 50	» »	2 50	530 »	» »	2 50
Ouest.	565 »	2 50	» »	560 »	» »	5 »
C <sup>e</sup> Parisienne du Gaz.	1540 »	» »	10 »	1545 »	5 »	» »
Canal de Suez.	270 »	» »	5 »	255 »	» »	15 »
Transatlantiques.	315 »	» »	6 25	310 »	» »	5 »
Emprunt italien 5 0/0.	48 60	» »	20 »	48 45	» »	15 »
Autrichiens.	480 »	» »	5 »	475 »	» »	5 »
Sud-Autrich.-Lombards.	376 25	» »	2 50	373 75	» »	2 50
Victor-Emmanuel.	52 »	» »	2 »	50 »	» »	2 »
Romains.	49 »	» »	1 »	49 »	» »	» »
Crédit Mobilier Espagnol.	182 50	» »	5 »	181 25	» »	1 25
Saragosse.	85 »	» »	» »	82 50	» »	2 50
Séville-Xérès-Séville.	23 »	» »	» »	25 »	2 »	» »
Nord-Espagne.	55 »	» »	7 »	60 »	5 »	» »
Compagnie immobilière.	171 25	» »	3 75	170 »	» »	1 25

OBLIGATIONS 3 p. 0/0, garanties par l'État, remboursables à 500 fr.

Nord.	319 75	» »	» »	318 »	» »	» »
Orléans.	314 75	» »	» »	314 »	» »	» »
Paris-Lyon-Méditerranée.	320 »	» »	» »	320 »	» »	» »
Ouest.	310 50	» »	» »	311 »	» »	» »
Midi.	309 25	» »	» »	308 50	» »	» »
Est.	313 25	» »	» »	314 »	» »	» »

Saumur, P. GODET, imprimeur.

Certifié par l'imprimeur soussigné.

Vu par nous, Maire de Saumur, pour légalisation de la signature de M. Godet.

Hôtel-de-Ville de Saumur, le

18

LE MAIRE,